

Formulaire obligatoire
Art. 167 bis II du CGI dans sa rédaction en vigueur au
31/12/2004

Cette déclaration est une annexe à votre déclaration
d'ensemble des revenus n° 2042, disponible sur le site
www.impots.gouv.fr.

SUIVI DES IMPOSITIONS EN SURSIS DE PAIEMENT FAISANT SUITE À UN TRANSFERT DU DOMICILE FISCAL HORS DE FRANCE AVANT LE 1^{er} JANVIER 2005

DÉSIGNATION DU DECLARANT

Nom, prénoms ou dénomination	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Domicile en France	Numéro et rue	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
		<input style="width: 100%;" type="text"/>	
	Code postal et ville	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
		<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Domicile hors de France	Numéro et rue	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
		<input style="width: 100%;" type="text"/>	
	Ville et pays	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
		<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Date de départ hors de France	<input style="width: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 20px;" type="text"/>

100 SUIVI DES IMPOSITIONS EN SURSIS DE PAIEMENT (à ne remplir que si vous réalisez un événement mettant fin au sursis)

101 PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION SUR VALEURS MOBILIÈRES ET DROITS SOCIAUX

102 Désignation des titres

Titre 1	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Titre 2	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Titre 3	<input style="width: 100%;" type="text"/>

	Titre 1	Titre 2	Titre 3
103 Évènement mettant fin au sursis de paiement			
104 Date de l'évènement	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
105 Nature de l'évènement	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
106 Nombre de titres concernés	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
107 Valeur unitaire du titre au jour de l'évènement	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
110 Calcul intermédiaire			
111 Plus ou moins-value en report à l'origine (report par colonne de la ligne 308, cadre 303 ou de la ligne 314, cadre 309 de la déclaration n°2041GL initiale)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
112 Report du total de la plus ou moins-value en report à l'origine (total lignes 308 ou 314)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
113 Détermination par titre du montant des pertes imputées à l'origine :			
114 <i>Report du montant des pertes utilisées au cadre 300, ligne 316 ou au cadre 400 « report ligne 315 » - colonne 3 de la déclaration n° 2041GL initiale</i>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
115 <i>Proportion des pertes utilisées par type de titres (ligne 111 / ligne 112) X ligne 114</i>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
116 Plus ou moins-value nette en report lors du départ (lignes 111 – 115 ou ligne 111) par type de titres	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
117 Nombre de titres lors du départ (report des lignes 307 ou 312 du cadre 302)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
118 Plus ou moins-value nette en report par titre (ligne 116 / ligne 117)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>

Les dispositions des articles 38, 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du service destinataire, un droit d'accès et un droit de rectification. Le service destinataire est le service des impôts dont vous dépendez.

120 RELIQUAT DU MONTANT DES PLUS-VALUES EN REPORT RESTANT EN SURSIS DE PAIEMENT

121 Plus ou moins-values nettes en report concernées par l'évènement (ligne 118 X ligne 106) + + =

122 Plus-value globale en report en sursis de paiement avant la réalisation de l'évènement

123 Plus-values en report restant en sursis de paiement (ligne 122 - total de la ligne 121)

*Total à reporter au cadre 160 ligne 162, colonne « plus-values »***130 CALCUL DE L'IMPOT DU ET DE L'IMPOT RESTANT EN SURSIS**

131 Impôt immédiatement exigible (ligne 121 X 16 %) + + =

132 Impôt restant en sursis de paiement (ligne 123 X 16 %)

*Total à reporter au cadre 160 ligne 167**Total à reporter au cadre 160 ligne 162, colonne « montant de l'impôt »***140 PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION SUR DES TITRES DE SOCIÉTÉS À PRÉPONDERANCE IMMOBILIÈRE****141 Désignation des titres**

Titre 1

Titre 2

Titre 3

142 Évènement mettant fin au sursis de paiement

	Titre	Titre	Titre
143 Date de l'évènement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
144 Nature de l'évènement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
145 Nombre de titres concernés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
146 Valeur unitaire du titre	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

147 Reliquat du montant des plus-values en report restant en sursis de paiement

148 Plus-value en report d'origine (report par colonne de la ligne 324 cadre 318)

149 Nombre de titres lors du départ (report de la ligne 323)

150 Plus-value nette en report par titre (ligne 148 / ligne 149)

151 Plus-values en report concernées par l'évènement (ligne 145 X ligne 150) + + =

152 Plus-value globale en report en sursis de paiement avant la réalisation de l'évènement

153 Montant des plus-values en report restant en sursis de paiement (ligne 152 – total ligne 151)

*Total à reporter au cadre 160 ligne 163, colonne « plus-values »***154 CALCUL DE L'IMPOT DU ET DE L'IMPOT RESTANT EN SURSIS**

155 Impôt exigible lors du transfert du domicile à l'étranger

156 Plus-values en report globale à l'origine

157 Impôt immédiatement exigible (ligne 155 X (ligne 151 / ligne 156)) + + =

158 Impôt restant en sursis de paiement (ligne 155 – total ligne 157)

*Total à reporter au cadre 162 ligne 163, colonne « montant de l'impôt »***160 RÉCAPITULATION****161 Montant des plus-values, de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux restant en sursis de paiement**

	Plus-values	Montant de l'impôt
162 Plus-values en report d'imposition sur valeurs mobilières et droits sociaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>
163 Plus-values en report d'imposition sur titres de sociétés à prépondérance immobilière	+ <input type="text"/>	+ <input type="text"/>
164 Prélèvements sociaux afférents restant en sursis de paiement		+ <input type="text"/>
165 Total	= <input type="text"/>	= <input type="text"/>

Total à reporter sur la déclaration n° 2042-C ligne 8TN

166 Montant de l'imposition à acquitter

167 Impôt sur le revenu : report du total des lignes 131 et 157

168 Prélèvements sociaux (cf. notice)

169 **TOTAL DE L'IMPOSITION DUE**

170 Montant des dégrèvements demandés

171 **Au titre des plus-values en report d'imposition**

172 Au titre des plus-values en report d'imposition en cas de retour en France en ayant conservé les titres

Le

Signature.....